

**MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
G0L 1K0**

---

---

**Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 13 juin 2020, à 9 h 00, par voie visioconférence.**

Sont présents à cette visioconférence : messieurs les conseillers Charles Méthé et André-Pierre Contandriopoulos. Est aussi présent par téléphone M. Léonce Tremblay. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de madame Louise Newbury, mairesse.

Assiste également à la séance, par visioconférence : M. Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Est absent : M. Carol Caron

*1. Ouverture de la séance*

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 12.

**Résolution numéro 20.06.13.01**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé par, M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**Adoptée à l'unanimité**

*2. Vérification du quorum*

Quatre membres sont présents. M. Carol Caron a signifié son absence.

*3. Lecture et adoption de l'ordre du jour*

**Résolution numéro 20.06.13.02**

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour.

**Adoptée à l'unanimité**

*4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 mai 2020*

Les membres ont reçu le procès-verbal.

**Résolution numéro 20.06.13.03**

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé :  
Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;  
Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 9 mai 2020.

**Adoptée à l'unanimité**

*5. Suivis au procès-verbal*

- Les avis publics promulguant les règlements numéro 182, modifiant le règlement 179 sur la tarification des biens et services municipaux, et numéro 183, modifiant le règlement 180 sur le Budget 2020, ont été publiés le 11 mai ;
- L'entrepreneur Construction Béton 4 saisons et l'architecte ont été informés des décisions du conseil concernant les directives de changement le 10 mai et une copie des résolutions a été transmise le 29 mai ;
- L'appel de prix pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière a été fait le 20 mai auprès de deux autres fournisseurs ;
- La résolution d'appui au projet de Vidéotron pour le service internet haute vitesse a été transmise au CRTC le 20 mai 2020 ;
- Copie de la résolution adoptant le procès-verbal de la réunion du CCU a été transmise à l'inspectrice en bâtiment et au CCU le 29 mai ;
- Les fournisseurs ont été payés.

## 6. Rapport de la Mairesse

Bonjour,

L'Île est dé-confinée depuis le 18 mai dernier et les dernières restrictions imposées sur le traversier ont été levées une semaine plus tard, le 25 mai et nous en sommes très heureux. Toutefois la pandémie n'est pas terminée et la prudence demeure de mise.

Nos projets reprennent progressivement et nous irons en appel d'offres ce mois-ci pour L'École Michaud et la maison du gardien.

Les travaux ont repris cette semaine au phare et les verres ont été remplacés temporairement par des contreplaqués. La lumière ne sera donc pas visible pour les prochaines semaines. L'entrepreneur devrait revenir vers la Saint-Baptiste pour entreprendre les travaux de préparation et de peinture. Les verres seront réinstallés par la suite. Des problèmes de moisissure sont apparus l'été dernier. Nous demanderons à l'entrepreneur d'explorer et d'ouvrir le plancher et le mur, en espérant que les dégâts ne seront pas trop importants. C'est à suivre.

Normalement, en juin, je dois faire état de la situation financière de la municipalité. Comme les états financiers ont été retardés à cause de la pandémie, cette présentation est reportée au mois prochain.

Bonne nouvelle, la bibliothèque reprend du service cette semaine.

Profitez de l'île en cette période de beau temps.

Bonne réunion.

## 7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

## 8. Première période de questions

### 8.1 Réponse aux questions de la séance précédente

Toutes les questions ont été répondues lors de la séance.

### 8.2 Questions et interventions

La séance se tient à huis-clos. Les questions et les commentaires des citoyens et des citoyennes transmis par courriel ont porté sur les sujets suivants :

Luce Provencher

Q.- Compte tenu de l'organisation que cela nous demande et qu'il n'y a pas foule au centre de récupération, envisagez-vous l'ouverture complète ou partielle du centre de tri cet été?

R.- Nous sommes toujours en période de pandémie et l'arrivée de personnes venant de l'extérieur, à la suite du déconfinement de l'Île, augmente les possibilités de contamination. Nous devons donc protéger non seulement les employés mais aussi la population, d'autant plus qu'il n'y a pas d'eau sur place pour se laver les mains avant et après la manipulation des matières à recycler. Nous profitons de la situation pour évaluer la collecte à domicile, comme cela se fait partout au Québec, comme projet pilote. Cela réduit considérablement la manipulation des matières et permet de faire le travail plus rapidement. À la fin du service du traversier nous évaluerons les pour et les contre de l'expérience pilote.

### 9. Rapport de la mairesse sur le rapport financier 2019

Le rapport financier et le rapport de vérification n'ont pas encore été déposés. Dès que ceux-ci seront déposés au conseil un rapport de la mairesse sur le rapport financier 2019 sera produit.

### 10. Affaires en cours

#### 10.1 Contrat pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière

#### **Résolution numéro 20.06.13.04**

**CONSIDÉRANT QU'**un appel de prix a été fait auprès trois fournisseurs ;  
**CONSIDÉRANT QUE** deux fournisseurs ont déposé un prix budget ;  
**CONSIDÉRANT** le règlement numéro 177 sur la Gestion contractuelle ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil retienne la soumission de l'entreprise Sel Icecat inc pour l'achat et l'épandage d'un abat-poussière de chlorure de calcium liquide 35 % de concentration au coût de 0,354 \$/litre

**Adoptée à l'unanimité**

#### 10.2 Immobilisations

##### 10.2.1 Plan et devis réparation recouvrement du mur ouest de l'École Michaud

#### **Résolution numéro 20.06.13.05**

**CONSIDÉRANT** les plans et devis préparés par la firme d'architectes Goulet et Lebel pour le recouvrement du mur ouest de l'École Michaud ;  
**CONSIDÉRANT** le règlement numéro 177 sur la Gestion contractuelle ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé :

Que le conseil adopte les plans et devis préparés par les Architectes Goulet et Lebel ;  
Que la Municipalité ouvre un appel d'offres sur invitations auprès d'au moins trois entreprises pour la réalisation des travaux.

**Adoptée à l'unanimité**

*10.2.2 Plan et devis réparations parement de la Maison du Gardien*

**Résolution numéro 20.06.13.06**

**CONSIDÉRANT** les plans et devis déposés pour la réparation du parement et des fenêtres de la Maison du Gardien à la Station du Phare ;

**CONSIDÉRANT** le règlement numéro 177 sur la Gestion contractuelle ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos :

Que le conseil adopte les plans et devis présentés pour appel d'offres ;

Que la Municipalité ouvre un appel d'offres public sur SEAO pour la réalisation des travaux.

**Adoptée à l'unanimité**

*11. Affaires nouvelles*

*11.1 Nomination représentante au CRSBP*

**Résolution numéro 20.06.13.07**

**CONSIDÉRANT que** pour l'assemblée générale du Réseau biblio, la Municipalité doit nommer une personne comme responsable de la bibliothèque ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil nomme Mme Louise Alain comme responsable de la bibliothèque municipale auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'une personne responsable de la bibliothèque auprès du CRSBP.

**Adoptée à l'unanimité**

*11.2 Participation du directeur général à des formations Web de l'ADMQ en remplacement du congrès*

**Résolution numéro 20.06.13.08**

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès de l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) a été annulé pour les raisons de santé publique ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ADMQ organise en lieu et place aux formations offertes lors du congrès une série de 9 ateliers de formation en Web diffusion sur une période de 3 jours ;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 20.03.21.09 par laquelle le conseil autorisait le directeur général à participer au congrès de l'ADMQ ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil autorise le directeur général à suivre les 9 ateliers de formation organisés par l'ADMQ du 16 au 18 juin au montant de 375 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

### *11.3 Soumission entretien système d'alarme incendie Centre communautaire*

#### **Résolution numéro 20.06.13.09**

**CONSIDÉRANT QUE** les batteries du système d'alarme ont dû être remplacées récemment ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité ne possède pas d'entente pour l'entretien et la réparation du système d'alarme incendie pour le Centre communautaire ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation d'entretien du système d'alarme incendie dans le cadre du Code du bâtiment ;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de la compagnie Chubb pour un contrat d'entretien ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte le contrat d'entretien d'une durée de 5 ans de la compagnie Chubb pour la maintenance de l'alarme incendie au Centre communautaire de l'Île au montant au terme suivant :

Année 1 : 554,85 \$

Année 2 : 571,50 \$

Année 3 : 588,70 \$

Année 4 : 606,45 \$

Année 5 : 624,76 \$

Plus les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité**

### *11.4 Location du Pavillon Lindsay à Mme Stéphanie Robert*

#### **Résolution numéro 20.06.13.10**

**CONSIDÉRANT** la demande de location pour le Pavillon Lindsay faite par Mme Stéphanie Robert pour la tenue d'un atelier de création (peinture, collages..) du 26 juin au 13 juillet ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour une location de plus d'une semaine, le conseil établit le coût de location et les conditions de location conformément au Règlement numéro 179 relatif à la tarification des biens et des services municipaux ;

**CONSIDÉRANT** la sous-utilisation du Pavillon Lindsay ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut encourager les résidences de création artistique sur son territoire ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil autorise la location du Pavillon Lindsay à Mme Stéphanie Robert pour la période du 26 juin au 13 juillet 2020 au coût de 350 \$ par semaine.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 11.5 Réparation du camion de voirie

##### **Résolution numéro 20.06.13.11**

**CONSIDÉRANT QUE** le moteur du camion de voirie a des fissures qui occasionnent des fuites d'huile ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces fissures se situent derrière le moteur et que cela nécessitera le retrait du moteur pour effectuer la réparation ;

**CONSIDÉRANT** les vérifications de capacité de réalisation des travaux et des coûts estimés auprès de divers garages ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil autorise la réalisation de travaux de réparation du moteur du camion de voirie auprès de du garage Impact Ford au coût 3 236,61 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 12. Urbanisme

##### 12.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme (Louise Newbury)

Le comité a procédé à l'analyse de quatre demandes de permis et a entrepris la révision du règlement sur le PIIA.

##### 12.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 mai 2020

##### **Résolution numéro 20.06.13.12**

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte le procès-verbal du CCU de la réunion du 10 mai 2020.

**Adoptée à l'unanimité**

##### 12.3 Nomination d'un membre au CCU

##### **Résolution numéro 20.06.13.13**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu un nouvel appel de candidatures pour combler le poste vacant comme membre du CCU ;

**CONSIDÉRANT QU'**une personne s'est montrée intéressée à occuper ce poste ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil nomme Mme Aline Grenon comme membre du CCU pour un terme allant jusqu'en avril 2022.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 12.4 Demandes de permis

##### 12.4.1 Gérald Dionne, construction d'une serre au 7202, chemin de l'Île

#### **Résolution numéro 20.06.13.14**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice en bâtiment a reçu une demande de permis datée du 26 mai 2020 (2020-006) de M. Gérald Dionne jr pour la construction d'une serre au 7202, chemin de l'Île ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est assujettie au règlement du PIIA et qu'elle doit être approuvée par le Conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment ne sera pas visible du chemin ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du CCU en vertu des critères du PIIA ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil :

- Reconnaisse la conformité avec le PIIA de la demande de permis de M. Gérald Dionne jr pour la construction d'une serre au 7202, chemin de l'Île ;

- Autorise l'émission du certificat d'autorisation par l'inspectrice en bâtiment et en environnement sous réserve de la conformité de la demande à l'ensemble des règlements d'urbanisme.

**Adoptée à l'unanimité**

##### 12.4.2 Donald Caron, changement de fenêtres façade sud du bâtiment principal au 6803, chemin de l'Île

#### **Résolution numéro 20.06.13.15**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice en bâtiment a reçu une demande de permis datée du 28 mai 2020 de M. Donald Caron pour le remplacement des fenêtres du solarium du bâtiment principal au 6803, chemin de l'Île ;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur souhaite remplacer les deux fenêtres de la façade sud du solarium divisées en trois parties et les fenêtres des façades latérales par des fenêtre divisées en deux parties à battant et des moulures décoratives en surface ou entre les verres imiteront les petites fenêtres d'origine ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est assujettie au règlement du PIIA et qu'elle doit être approuvée par le Conseil ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du CCU en vertu des critères du PIIA ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil :

- Reconnaisse la conformité avec le PIIA de la demande de permis de M. Donald Caron pour le remplacement des fenêtres du solarium du bâtiment principal situé au 6803, chemin de l'Île, par des fenêtres à battant ;
- Autorise l'émission du certificat d'autorisation par l'inspectrice en bâtiment et en environnement sous réserve de la conformité de la demande à l'ensemble des règlements d'urbanisme.

**Adoptée à l'unanimité**

12.4.3 Nathalie Tremblay et Pascal Paridaens, agrandissement de la galerie de la façade nord au 8402, chemin de l'Île

**Résolution numéro 20.06.13.16**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice en bâtiment a reçu une demande de permis datée du 1<sup>er</sup> juin 2020 (2020-007) de Mme Nathalie Tremblay et M. Pascal Paridaens pour la reconstruction et l'agrandissement de la galerie nord du bâtiment principal au 8402, chemin de l'Île ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est assujettie au règlement du PIIA et qu'elle doit être approuvée par le Conseil ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du CCU en vertu des critères du PIIA ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil :

- Reconnaisse la conformité avec le PIIA de la demande de permis de Mme Nathalie Tremblay et M. Pascal Paridaens pour la reconstruction et l'agrandissement de la galerie nord du bâtiment principal au 8402, chemin de l'Île ;
- Autorise l'émission du certificat d'autorisation par l'inspectrice en bâtiment et en environnement sous réserve de la conformité de la demande à l'ensemble des règlements d'urbanisme.

**Adoptée à l'unanimité**

12.4.4 André-Pierre Contandriopoulos et Michèle Giresse, construction d'une serre au 701, chemin de l'Île

M. André-Pierre Contandriopoulos se retire de la discussion étant l'un des codemandeurs.

**Résolution numéro 20.06.13.17**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice en bâtiment a reçu une demande de permis datée du 1<sup>er</sup> juin 2020 de M. André-Pierre Contandriopoulos et Mme Michèle Giresse, pour la construction d'une serre au 701, chemin de l'Île ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est assujettie au règlement du PIIA et qu'elle doit être approuvée par le Conseil ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du CCU en vertu des critères du PIIA ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil :

- Reconnaisse la conformité avec le PIIA de la demande de permis de M. André-Pierre Contandriopoulos et Mme Michèle Giresse, pour la construction d'une serre au 701, chemin de l'Île ;
- Autorise l'émission du certificat d'autorisation par l'inspectrice en bâtiment et en environnement sous réserve de la conformité de la demande à l'ensemble des règlements d'urbanisme.

**Adoptée à l'unanimité**

13. Rapport des représentants municipaux

13.1 Société Inter-Rives (M. Charles Méthé)

Il est fait mention par des membres du conseil que les préposées aux réservations de la Société Inter-Rives demandent beaucoup de questions lors de la prise de réservation qui vont au-delà des informations nécessaires à la prise de réservation. Une vérification sera faite sur ces allégations et il sera demandé de faire cesser cela puisqu'il n'y a plus de restrictions de circulation et que ce n'est pas le travail des préposées de faire les contrôles.

Lors des dernières rencontres du conseil d'administration, il y a eu des discussions sur l'usage de la liste de la SIR auprès des autorités. Il y a eu la démission de deux administrateurs en raison de divergences entre le président de la SIR et le conseil d'administration. De nouveaux membres de l'exécutif ont été nommés.

Il a aussi été discuté de la perception de la redevance auprès des visiteurs adoptée par le conseil municipal.

13.2 Corporation de développement et de gestion touristique (M. Charles Méthé)

Avec les restrictions en matière touristique et la restriction du nombre de personnes sur le traversier, la Corporation est au point mort. L'action se limitera à maintenir les équipements et état de fonctionner. Une réparation est à faire pour les essuie-glaces de l'un des véhicules

14. Rapport du Directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

15. Trésorerie

15.1 Adoption des comptes du mois

**Résolution numéro 20.06.13.18**

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 15 257,23 \$ tels que présentés. Les salaires nets représentent 5 674,02 \$ du montant total.

**Adoptée à l'unanimité**

*16. Levée de l'assemblée*

**Résolution numéro 20.06.13.18**

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Léonce Tremblay**, à 10 h 36.

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
Louise Newbury, mairesse

\_\_\_\_\_  
Denis Cusson, directeur général

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.